

Assemblée fédérale.

Dans la séance du Conseil national du 20 décembre 1917, le président, M. H. Calame, a rappelé par les paroles suivantes, la mémoire de M. Rodolphe Suter, conseiller national, décédé :

Messieurs les députés,

Le 28 octobre dernier, par le beau chiffre de 6138 suffrages, les électeurs du trente-sixième arrondissement fédéral confirmaient dans son mandat de député au Conseil national M. Rodolphe Suter, de Zofingen. Pour la septième fois, Rodolphe Suter voyait ainsi s'affirmer la confiance qu'avaient mise en lui, il y a plus de seize ans, ses concitoyens du pays argovien.

C'est, en effet, le 10 mai 1901 que Rodolphe Suter fut nommé député au Conseil national suisse, en remplacement de M. Erwin Kurz, décédé le 8 février précédent. Il avait acquis alors, grâce à l'activité déployée au service des affaires cantonales, une saine popularité, — ses amis politiques fondaient sur lui des espoirs qu'il n'a certes point déçus.

Et voici qu'après seize années d'un labeur parlementaire assidu, le conseiller national Suter se meurt sans que ses collègues aient eu presque le temps d'envisager la proximité du grand départ.

Vous ne me demanderez pas, messieurs les députés, de vous retracer, avec la sèche et mathématique précision d'un statisticien, la carrière, date par date, qu'a parcourue notre collègue Suter. Hier, ses électeurs le chargeaient à nouveau de la défense de leurs intérêts, — un mal inexorable vient de l'abattre : Suter s'en va sans même qu'il ait pu, une fois encore, prêter dans cette salle le serment solennel auquel sont scamis ceux à qui le peuple souverain délègue le mandat législatif.

Rodolphe Suter était dans sa soixante-treizième année, — il est né à Zofingue le 21 juin 1845, — mais on ne soupçonnait point qu'il fût un des doyens de ce conseil à le voir de tempéramment si alerte et si essentiellement liant. Pourquoi redirais-je qu'il fit des études techniques à Zurich de

1864 à 1866, à l'École polytechnique fédérale, où il conçut de solides amitiés que plus tard il eut l'occasion de resserrer, et pourquoi le suivrais-je dans sa carrière industrielle ? Ici, nous ne voulons connaître que l'homme politique, le citoyen dévoué à la chose publique. En 1879, à l'âge de 34 ans, Rodolphe Suter entra au Grand Conseil de son canton, qu'il a présidé en 1889; d'autres auront le devoir de caractériser ailleurs le rôle de Suter dans la politique cantonale et rendront hommage aux services qu'encore il a rendus dix-huit ans durant, en sa qualité de juge au tribunal de commerce de son canton. Et je laisse aussi à ceux qui l'ont suivi dans son ascension militaire le soin de noter la conception démocratique de l'armée que se fit ce colonel sorti du rang et affranchi des méthodes absolues chères à certains officiers de carrière.

On avait à peine rencontré le colonel Suter qu'on était gagné par l'aménité de son abord, la cordialité de son accueil : il n'y avait chez lui rien d'apprêté, il était aimable naturellement.

Vous l'avez connu, messieurs, et vous l'avez estimé. Il avait de la discrétion, il ne parlait pas à tout propos, il connaissait l'art de se ménager, il intervenait quand et où il fallait. Et pour cela même, il avait l'oreille de cette chambre, — on le savait juge et de bon conseil, on l'écoutait. Vous l'avez entendu, particulièrement, le jour où, pénétré de l'équité de la cause qu'il plaïda avec tant de conviction, il trouva les accents qui gagnèrent vos suffrages à une réduction du taux du fret ferroviaire garanti par les villes argoviennes, dont il fut le persuasif et habile avocat. N'est-ce point, du reste, à la façon gentille dont il put, avec un tact persévérant autant que désintéressé, répandre chez ses collègues sa littérature pressante, qu'il dut d'obtenir le succès qui couronna ses efforts ?

Messieurs les députés,

Nommé au Conseil national en 1901, Rodolphe Suter y a été reporté à six reprises successives; ses électeurs lui sont demeurés fidèles, — il retrouvait ici des amitiés non moins inébranlablement fidèles et sûres. Il a souffert de constater que parfois nous ne nous entendions point tous comme devraient le faire des confédérés indéfectiblement unis dans la

bonne et dans la mauvaise fortune; et il s'est efforcé en toute occasion d'être le trait d'union entre des conceptions opposées; il se persuadait que, seuls, des malentendus pouvaient momentanément nous diviser et son travail consistait à dissiper ces malentendus.

Notre collègue Suter affectait d'être un solitaire, quoiqu'il fût le plus sociable des hommes. Et de songer que tous nous ne reverrons plus sa bonne et loyale figure, que nous ne serrerons plus sa main si cordialement tendue, que nous n'entendrons plus ses exhortations à la concorde et à l'union, une irrésistible mélancolie nous étreint, — la mort a pris l'un des bons d'entre nous.

Messieurs, je vous invite à vous lever pour honorer la mémoire de Rodolphe Suter, notre cher collègue défunt.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

(Du 22 décembre 1917.)

Il est accordé au Conseil d'Etat du canton du *Tessin*, pour la restauration de l'Oratoire de San Rocco à Bissone, une subvention de 20 % du devis, arrêté à 11.000 francs, soit une subvention de 2200 francs au maximum.

Un subside de 34.300 francs au maximum, soit du 70 % des dépenses budgétées à 49.000 francs, est alloué au canton du *Tessin* pour les barrages d'avalanches et les reboisements de Tremorgio-Sgonfio-Faura de Fiesso effectués par la commune de Proto (Rodi-Fiesso).

Le Conseil fédéral a approuvé la modification des §§ 15, 18 et 19 de l'ordonnance du canton de Bâle-Campagne du 13 novembre 1911 concernant l'état civil.

Assemblée fédérale.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1917
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	54
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.12.1917
Date	
Data	
Seite	1017-1019
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 517

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.